



**Mairie de Noisy-le-Roi**  
**M. le Maire Marc TOURELLE**  
37 rue André le Bourblanc  
CS70032  
78590 NOISY-LE-ROI

N/Réf : RK/HM/CQ – 086.2024  
Objet : Projet de PLU de Noisy-le-Roi  
Dossier suivi par : Henry Maillard  
Responsable de pôle développement des entreprises et compétences  
✉ : [henry.maillard@cma-idf.fr](mailto:henry.maillard@cma-idf.fr)

Versailles, le 26 novembre 2024.

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 05 novembre 2024, vous avez sollicité l'avis de la CMA IDF sur le projet du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noisy-le-Roi conformément aux articles L. 153.-16 du Code de l'Urbanisme.

Après lecture du dossier par notre Service de Développement Economique et Territorial, nous n'avons pas d'observations particulières à réaliser sur ce projet. Ce projet qui nous a été soumis sera sans incidence pour l'exercice des activités artisanales.

A l'occasion du présent courrier, nous souhaitons rappeler quatre grands enjeux du secteur artisanal dans le cadre du projet du PLU d'une commune :

- Le maintien et la sauvegarde de la diversité des commerces de proximité
- La création d'un cadre réglementaire favorisant la production d'un immobilier dédié à l'artisanat
- La réhabilitation des zones d'activités
- La prise en compte de l'artisanat dans la création de quartiers mixtes

Le Service de Développement Economique et Territorial reste à votre disposition pour toute question liée à la promotion et au développement de l'Artisanat.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Francis BUSSIÈRE  
Président de la CMA Ile-de-France  
Par délégation, Le Président de la CMA des Yvelines



Ronan KERAUDREN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté • Égalité • Fraternité

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

72-74, rue de Reuilly - CS0315 - 75592 Paris cedex 12 . 01 80 48 26 00 . [www.cma-idf.fr](http://www.cma-idf.fr) . [contact@cma-idf.fr](mailto:contact@cma-idf.fr)  
Siret : 130 027 972 00012 . N°organisme de formation : 11756120375 . Décret n° 2020-1416 du 18 novembre 2020